

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 26 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 26 juin 2019 à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN**, en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes BOITTIN Valérie, QUINTON Jacqueline, DENIAU Sylvaine, HATTE Juliette, CHEMINANT Chantal, BEDOUET Annie, Mrs BEUSNARD Jean-Pierre, ROYER Patrick, HAMON Dominique, MIEUZET Charles, DESSANDIER Vincent,

Absents excusés : Mmes NEZAN Valérie, BOUR Nathalie, VAUGENOT Anne, TIMON Paméla, Mrs JULIE Brice, BAHIER André, LEPÉCULIER David.

Monsieur DESSANDIER Vincent a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2019 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

- Aménagements paysagers et embellissement »
- Illuminations
- Lotissement des Prés III : subvention
- Détermination du nombre de sièges au Conseil Communautaire
- Chantier de l'Hermitage : avenants Vallois, STPO et Crépeau
- Tiers-Lieu
- Personnel communal
- Urbanisme : droit de préemption urbain

AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET EMBELLISSEMENT

Rapporteur : Charles MIEUZET

Les élus municipaux ont fait le point sur les différents travaux réalisés dans le bourg : élagage, entretien de parterre de fleurs, nettoyage de murs, désherbage. L'entretien est bien réalisé et le Conseil Municipal a constaté et salué la mise en place d'un peu plus de fleurs annuelles dans le centre bourg.

Pour le cimetière, le Conseil Municipal valide l'acquisition de graviers blancs mis à disposition des familles pour mettre entre les tombes, dans l'optique de rendre les espaces plus esthétiques et de faciliter l'entretien. Le Conseil Municipal attend les propositions du CAUE pour les futurs aménagements à prévoir dans le cimetière.

ILLUMINATIONS

Rapporteur : Charles MIEUZET

Le Conseil Municipal valide la location d'illuminations pour la place de l'église pour un montant annuel de 4 070 € HT auprès de la SARL Comptoir Français d'Illuminations basée à Gorron. Le contrat de location serait établi pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal valide également l'acquisition d'une guirlande avec éclat bleu et blanche pour l'espace enfance. Le devis pour cet achat d'élève à 300 € HT auprès de la SARL Comptoir Français d'Illuminations basée à Gorron.

LOTISSEMENT DES PRES III : SUBVENTION INSTALLATION POMPE A CHALEUR

Comme le prévoit l'article 38 du cahier des charges du lotissement des près III, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 1 000 € à M. Chartier et Mme Pousset.

DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Le Conseil Municipal valide la répartition des sièges telle que présentée ci-dessous.

| COMMUNE | Population Municipale 2016 | ACCORD LOCAL Nombre de sièges |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| ANDOUILLE | 2 281 | 4 |
| CHAILLAND | 1 197 | 2 |
| ERNEE | 5 731 | 10 |
| JUVIGNE | 1 456 | 3 |
| LA BACONNIERE | 1 923 | 3 |
| LA BIGOTTIERE | 499 | 1 |
| LA CROIXILLE | 692 | 2 |
| LA PELLERINE | 355 | 1 |
| LARCHAMP | 1 107 | 2 |
| MONTENAY | 1 363 | 3 |
| ST DENIS DE GASTINES | 1 548 | 3 |
| ST GERMAIN LE GUILLAUME | 488 | 1 |
| ST HILAIRE DU MAINE | 851 | 2 |
| ST PIERRE DES LANDES | 942 | 2 |
| VAUTORTE | 592 | 2 |
| TOTAL CCE | 21 025 | 41 |

CHANTIER DE L'HERMITAGE : AVENANTS

Le chantier de l'Hermitage a été réceptionné en date du 4 juin. Des modifications de travaux validés en cours de chantier nécessitent une régularisation du marché par les avenants suivants :

Le Conseil Municipal valide les avenants suivants

- **Avenant STPO n°2** : réalisation d'un drainage de voirie au niveau de la zone humide
Montant : + **2 624 € HT**
- **Avenant STPO n°3** : ajustement des quantités
Montant : - **505.71 € HT**
- **Avenant Vallois n°2** : ajustement des quantités
Montant : - **1 103.65 € HT**
- **Avenant n°1** : ajustement des quantités
Montant : - **1 727.30 € HT**

TIERS-LIEU : MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

En fin de phase Avant-Projet-Sommaire, le Conseil Municipal valide l'estimation chiffrée du coût des

travaux (hors frais de maîtrise d'œuvre) pour un montant de 1 388 409,92 € HT avec la décomposition suivante par lot :

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des coûts par corps d'état :

Décomposition par lot - APS:

| | | |
|---|-----------------------|----------------|
| DECONSTRUCTION | 41 259,81 € | 2,97% |
| DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE | 35 520,00 € | 2,56% |
| GROS-ŒUVRE | 217 709,65 € | 15,68% |
| CHARPENTE | 131 042,87 € | 9,44% |
| COUVERTURE | 113 776,51 € | 8,19% |
| FACADES | 131 476,74 € | 9,47% |
| SERRURERIE | 28 780,08 € | 2,07% |
| MENUISERIES EXTERIEURES | 98 774,99 € | 7,11% |
| MENUISERIES INTERIEURES | 92 683,45 € | 6,68% |
| DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS - PI | 96 559,90 € | 6,95% |
| PARQUETS | 39 549,53 € | 2,85% |
| CARRELAGE | 14 547,33 € | 1,05% |
| MONTE-PERSONNE | 45 510,00 € | 3,28% |
| CVC - PLOMBERIE | 133 510,00 € | 9,62% |
| ELECTRICITE CFO/CFA | 96 570,00 € | 6,96% |
| VRD - ESPACES VERTS | 71 139,06 € | 5,12% |
| TOTAL | 1 388 409,92 € | 100,00% |

Il est présenté en option une solution de production de chaleur par chaufferie bois. Cette solution représente une plus-value de 43 250 € HT et comprend l'ensemble des équipements techniques et aménagements nécessaires.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas valider dès maintenant le mode de chauffage. Une réflexion est engagée à ce sujet pour une prise de décision ultérieure.

PERSONNEL COMMUNAL

Après avoir rappelé le contexte de mouvement du personnel, il a été évoqué la nécessité de recruter sur les postes suivants :

- Poste d'agent « d'accueil – état civil -urbanisme – services à la population » à temps complet : à pourvoir de septembre 2019 à fin février 2020 en remplacement d'un agent en disponibilité.

- Poste de chargé de mission « Tiers-Lieu » à mi-temps à pourvoir dès septembre 2019

Poste actuellement profilé sur la base d'un mi-temps pendant toute la durée du projet. La possibilité de proposer un temps complet avec cumul d'emploi auprès de deux employeurs (Mairie Saint-Denis de Gastines et Conseil de développement de Haute Mayenne) a été évoquée.

Le Conseil de Développement n'est pas encore positionné sur cette mutualisation mais y réfléchit sérieusement. M. Le Maire pourrait envisager l'embauche d'un candidat à temps complet pendant deux mois afin que la prise de poste se fasse dans les meilleures conditions avec l'éventualité d'une mutualisation du poste avec le Conseil de Développement par la suite pour proposer un temps complet à partir de novembre.

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'abandon de son droit de préemption pour le bien situé 2 rue des sports cadastré section AD122 de 567 m² appartenant à M et Mme Handley Philip.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'abandon de son droit de préemption pour le bien situé 13 rue des Tilleuls cadastré section AB674 de 310m² appartenant à DENNIS Chant et Mme ZENNA Marshall.